

# SÉANCE ordinaire

**Le 2 décembre 2019**

---

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 2 décembre 2019, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

**SONT PRÉSENTS :** Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Donald Vachon et Gaétan Daraïche.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :** Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

**EST ABSENT :** Monsieur Richard Duguay, conseiller.

---

---

## **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM**

### **191202.429 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 et des séances extraordinaires des 7 et 27 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **191202.430 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant les points suivants :

- Octroi de contrat – Déneigement et sablage – Caserne incendie Newport;
  - Recommandation de paiement certificat de paiement 03 – Agrandissement et rénovations de la caserne incendie de Newport – MFT & Fils;
1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
  4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
    - 4.1 Approbation des comptes à payer;
    - 4.2 Date d'adoption - Budget 2020;
    - 4.3 Nomination d'un maire suppléant et d'un substitut ;
    - 4.4 Renouvellement de contrat – Déneigement et sablage routes municipales Newport – Les Constructions Jean-Paul Parisé Inc. ;
    - 4.5 Octroi de contrat – Déneigement des pompes et du site Mary Travers dite « La Bolduc » 2018-2019 – Monsieur Gino Langelier ;

- 4.6 Renouvellement du contrat - Les Constructions J. E. Keighan et fils Inc. – Déneigement et sablage quartier Newport 2019-2020 ;
- 4.7 Signataires – Entente relative à l'entretien et à la surveillance du centre multigénérationnel de Pabos Mills et à la préparation, l'entretien et la surveillance de la patinoire et de la glissade à Pabos Mills 2019-2020;
- 4.8 Avis de motion – Règlement ayant pour objet de décréter un programme d'accès à la propriété sur le territoire de Chandler ;
- 4.9 Avis de motion – Règlement concernant l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard de secteurs particuliers;
- 4.10 Changement d'adresse d'un immeuble situé au 6, route Albert, quartier Newport;
- 4.11 Nomination de représentants – Politique de gestion des cours d'eau ;
- 4.12 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro V-169-2013 relatif au colportage et aux vendeurs itinérants ;
- 4.13 Adoption du règlement numéro V-229-2019 relatif au colportage et aux vendeurs itinérants ;
- 4.14 Participation au Projet RÉGÎM - TC<sup>IT</sup>é ;
- 4.15 Appui et signataires – Programme de santé spécifique aux postes d'incendie de Chandler et de Newport;
- 4.16 Appui et signataires - Programme de santé spécifique à la Ville de Chandler;
- 4.17 Renouvellement de l'adhésion 2020 - Fédération québécoise des municipalités (FQM) et Union des municipalités du Québec (UMQ);
- 4.18 Période des fêtes 2019 - Fermeture des bureaux municipaux ;
- 4.19 Appui à la fédération pour le déploiement de la plateforme numérique ANEKDOTE dans le réseau des Villages-Relais ;
- 4.20 Recommandation de paiement décompte progressif numéro 3 - Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée - Réfection des conduites rue Christophe-Côté;
- 4.21 OMH – Approbation du budget révisé 2019 ;
- 4.22 Signataires – Addenda à l'entente relative au déneigement de la promenade du Lac Vachon pour la période du 15 novembre 2019 au 15 avril 2020 ;
- 5. PROPOS DU MAIRE
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
  - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.431 DEMANDE(S)**

Pour donner suite aux demandes d'aide financière déposées à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde les montants suivants:

Demande de don - Club de l'Âge d'or les Dynamiques de Newport – Souper de Noel ;	140 \$
Demande de don – Club des 50 ans et plus de Pabos Mills – Souper de Noel;	150 \$
Demande don – Comité des loisirs Villa Pabos Activités récréatives et de loisirs;	- 140 \$
Demande de don – Légion royale canadienne Chandler – Souper des bénévoles ;	400 \$
Demande de don – ICEMAN GASPÉSIEN 2019;	140 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.432 OCTROI DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT ET SABLAGE – CASERNE INCENDIE NEWPORT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour le déneigement est le sablage de la caserne incendie de Newport du directeur du service de sécurité incendie

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil octroi le contrat de déneigement et sablage de la caserne incendie de Newport au plus bas soumissionnaire conforme « ALIMENTS CASTILLOUX INC », au montant de 1 839.60 \$, toutes taxes comprises, pour la période du 20 décembre 2019 au 1<sup>er</sup> mai 2020.

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>TOTAL (TTC)</b>
Épicerie Gaétan	3 449.25 \$	3 564.75 \$	3 679.25 \$	10 692.75 \$
Meunier Inc				
Aliments Castilloux Inc	1 839.60 \$	2 069.55 \$	2 069.55 \$	5 978.70 \$

Il est également résolu que le présent contrat sera renouvelable annuellement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.433 RECOMMANDATION DE PAIEMENT CERTIFICAT DE PAIEMENT 03 – AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATIONS DE LA CASERNE INCENDIE DE NEWPORT – MFT & FILS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de certificat de paiement numéro 3 tel que formulé par Jean-Luc Heyvang, architecte O.A.Q au montant de 276 484.95 \$, toutes taxes incluses, payable à MFT & Fils pour les travaux d'agrandissement et de rénovations de la caserne incendie de Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.434 APPROBATION DES COMPTES A PAYER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu, d'approuver les comptes à payer du mois de novembre représentant une somme de 116 256.63 \$ pour le journal des achats en lot et de 877 173.44 \$ pour le journal des achats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.435 DATE D'ADOPTION - BUDGET 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et résolu que le budget 2020

soit déposé pour adoption lors d'une séance extraordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 16 décembre 2019, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.436 NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLEANT ET D'UN SUBSTITUT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et résolu de nommer à titre de maire suppléant monsieur Bruno-Pierre Godbout pour une période indéterminée.

Il est également résolu ce qui suit :

Que le maire suppléant soit autorisé à représenter la Ville de Chandler au conseil des maires de la MRC du Rocher-Percé en cas d'absence du maire;

Que dans l'éventualité où le maire et le maire suppléant ne puissent pas représenter la municipalité à la MRC du Rocher-Percé, il est résolu de nommer madame Meggie Ritchie à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.437 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT ET SABLAGE ROUTES MUNICIPALES NEWPORT – LES CONSTRUCTIONS JEAN-PAUL PARISE INC.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu de renouveler le contrat de déneigement et sablage des routes municipales, quartier Newport, à Déneigement « Les Constructions Jean-Paul Parisé Inc » pour 2019-2020, au montant de 107 000 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.438 OCTROI DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT DES POMPES ET DU SITE MARY TRAVERS DITE « LA BOLDOC » 2018-2019 – MONSIEUR GINO LANGELIER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'autoriser l'octroi des contrats de déneigement et de sablage des pompes et du site Mary Travers dite « La Bolduc » 2019-2020 à Gino Langelier pour un montant total de 4 500 \$, taxes en sus.

Il est également résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la ville ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.439 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT - LES CONSTRUCTIONS J. E. KEIGHAN ET FILS INC. – DÉNEIGEMENT ET SABLAGE**

### **QUARTIER NEWPORT 2019-2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon, et unanimement résolu que ce conseil octroi le contrat de déneigement et sablage quartier Newport 2019-2020, énumérés ci-dessous, à J. E. Keighan et fils Inc.

Lieu	Coût (TTC)
Route des îlots	1 552.16 \$
Tamis rotatif route 132	2 184.52 \$
Aréna de Newport	4 139.10 \$
<b>TOTAL</b>	<b>7 875.78 \$</b>

Il est également résolu que l'entrepreneur soit payé en 4 versements égaux aux dates suivantes :

- le 15 décembre 2019
- le 15 janvier 2020
- le 15 février 2020
- le 15 mars 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.440 SIGNATAIRES – ENTENTE RELATIVE À L'ENTRETIEN ET À LA SURVEILLANCE DU CENTRE MULTIGÉNÉRATIONNEL DE PABOS MILLS ET À LA PRÉPARATION, L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE ET DE LA GLISSADE À PABOS MILLS 2019-2020**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général à signer pour et au nom de la Ville l'entente relative à l'entretien et à la surveillance du centre multigénérationnel de Pabos Mills et à la préparation, l'entretien et la surveillance de la patinoire et de la glissade à Pabos Mills 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.441 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ SUR LE TERRITOIRE DE CHANDLER**

AVIS DE MOTION, est donné par le conseiller Denis Pelchat qu'il y aura adoption d'un règlement ayant pour objet de décréter un programme d'accès à la propriété sur le territoire de Chandler.

Le projet de règlement a été déposé à cette fin pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191011.442 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION**

**D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD DE SECTEURS PARTICULIERS**

AVIS DE MOTION, est donné par le conseiller Donald Vachon qu'il y aura adoption d'un règlement concernant l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard de secteurs particuliers.

Le projet de règlement a été déposé à cette fin pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.443 CHANGEMENT D'ADRESSE D'UN IMMEUBLE SITUE AU 6, ROUTE ALBERT, QUARTIER NEWPORT**

CONSIDÉRANT le nouveau tracé de la route 132 dans le secteur de Newport;

CONSIDÉRANT que certaines habitations se voient dans l'obligation de changer d'adresse civique à la suite de la réalisation ce nouveau tracé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et résolu que l'immeuble situé au 6, route Albert, secteur Newport, changera désormais d'adresse pour le 806, route 132, secteur Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.444 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS – POLITIQUE DE GESTION DES COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC du Rocher-Percé adoptée par le conseil des maires les 12 mars 2008;

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et résolu mesdames Marie-Christine Thériault et Roxane Ouellet, respectivement directrice du service de l'Urbanisme et Inspectrices en bâtiments, pour l'application de ladite politique sur le territoire de la Ville de Chandler.

Il est également résolu que la présente résolution abroge la résolution numéro 150608.133.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.445 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V-169-2013 RELATIF AU COLPORTAGE ET AUX VENDEURS ITINÉRANTS**

AVIS DE MOTION, est donné par le conseiller

Bruno-Pierre Godbout qu'il y aura adoption d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement V-169-2013 relatif au colportage et aux vendeurs itinérants.

Le projet de règlement a été déposé à cette fin pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.446 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO V-229-2019 RELATIF AU COLPORTAGE ET AUX VENDEURS ITINÉRANTS**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'apporter certaines modifications au règlement numéro V-169-2013 relatif au colportage et aux vendeurs itinérants;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'abroger le règlement numéro V-188-2016 relatif au colportage et aux vendeurs itinérants;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie d'adopter le règlement numéro V-229-2019 relatif au colportage et aux vendeurs itinérants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.447 PARTICIPATION AU PROJET RÉGÎM - TC'TÉ**

ATTENDU qu'à lui seul, le transport routier au Québec a rejeté 27 Mt éq. CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère en 2016, soit 80,1 % des émissions provenant des transports ;<sup>1</sup>

ATTENDU l'importance de réduire l'utilisation et notre dépendance aux produits pétroliers pour faire face aux défis des changements climatiques et à la réduction de GES ;

ATTENDU les besoins en transport collectif pour améliorer la qualité de vie des personnes qui résident en région au Québec sur les plans social, économique et environnemental et que l'on ne retrouve peu ou pas de système d'autopartage à l'extérieur des grands centres urbains ;

Attendu que le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 du gouvernement du Québec a pour cible d'augmenter le nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables à 100 000 et qu'ils puissent contribuer jusqu'à hauteur de six pour cent de la cible de réduction des GES en 2020 ;

---

## **Politiques et engagements de la RÉGÎM**

ATTENDU que la Régie intermunicipale de transport Gaspésie - Îles-de-la Madeleine (RÉGÎM) souhaite passer en mode électrique pour l'ensemble de son réseau en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine; <sup>2</sup>

## **Politiques et engagements de la Ville de Chandler**

ATTENDU que la Ville de Chandler a réalisé *l'Étude SAUVÉR – Étude de faisabilité technique et Étude de marché* ;

ATTENDU que la Ville de Chandler est membre de la *Fédération des Villages-relais du Québec* ;

## **Proposition à la Ville de Chandler pour la participation au Projet RÉGÎM - TC<sup>IT</sup>**

ATTENDU que la proposition de YHC Environnement de réaliser le **Projet RÉGÎM - TC<sup>IT</sup>** en 2020 vise à développer et tester une offre de services variés en transport collectif intelligent et écologique innovateur sur le plan technique et social pour la région de la Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine permettant :

- d'intégrer une série d'outils disponibles et à développer, pour optimiser et coordonner différents moyens de transport collectifs choisis par les municipalités participantes ;
- d'implanter un système d'autopartage adapté aux ressources et aux besoins de la communauté via un outil de gestion et créer des "HUB" pour le partage des véhicules électriques.
- de développer une route électrique verte (R<sup>éV</sup>) au Québec via le développement des stations-services électriques (SS<sup>é</sup>),

ATTENDU que la municipalité a réalisé une étude préalable au projet pilote ;

ATTENDU que la valeur totale (coût total avant subventions) du projet pour la municipalité en tenant compte de ses choix, est estimée à 110 100 \$ ;

ATTENDU que ce montant permettra à la municipalité d'acquérir 1 véhicule électrique, 1 borne de recharge, les outils pour l'autopartage et les outils disponibles pour optimiser et coordonner différents

---



moyens de transport collectifs choisis avec la RÉGÎM ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu

QUE ce conseil s'engage à contribuer pour un montant maximal estimé à 43 000 \$ pour sa participation au **Projet RÉGÎM - TCT<sup>é</sup>**;

QUE la municipalité participante s'engage à rembourser une pénalité de 6 000 \$, si cette dernière se désiste du projet avant la réalisation de ce dernier et dans la mesure où le projet est accepté et subventionné par la FCM. Cette clause a pour but de protéger les municipalités participantes dans le cas où une administration municipale se retire à la dernière minute et qu'en conséquence, les coûts fixes augmentent pour les autres municipalités.

QUE la municipalité autorise le Conseil Régional de l'Environnement Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, YHC Environnement et la Régie intermunicipale des transports Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine à déposer des demandes de subventions pour le Projet RÉGÎM - TCT<sup>é</sup>.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. Données provenant de l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2016 et leur évolution depuis 1990, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - 2018, p. 11.
2. Document de projet Électrification du transport collectif de la Gaspésie, Tu me transportes, Mars 2019, p. 4.

**191202.448 APPUI ET SIGNATAIRES – PROGRAMME DE SANTÉ SPÉCIFIQUE AUX POSTES D'INCENDIE DE CHANDLER ET DE NEWPORT**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (L.R.Q., c. S-2.1) a pour objectif l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.

CONSIDÉRANT que pour atteindre cet objectif, l'employeur, en collaboration avec les travailleurs, doit mettre en application des mesures correctives et préventives constituant le programme de prévention de l'établissement.

CONSIDÉRANT que le programme de santé – élaboré et mis en application par l'équipe de santé au travail, l'employeur et les travailleurs – fait partie du programme de prévention comme prescrit par la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et qu'il a pour objectif de prévenir toute atteinte ou détérioration de la santé des travailleurs causée par les risques présents dans le milieu de travail.

CONSIDÉRANT que le travail des pompiers consiste à répondre à des appels d'incendie (combat et déblai), faire de la prévention des incendies dans les bâtiments résidentiels, effectuer des exercices d'évacuation en cas de feu, répondre à des demandes d'intervention suite à des accidents routiers (désincarcération) et sécuriser et gérer les lieux lors d'un sinistre ou d'un appel d'urgence;

CONSIDÉRANT que certains pompiers doivent réaliser des tâches telles que la décontamination et l'entretien de l'équipement de travail et de protection ainsi que l'entretien des véhicules et de la caserne;

CONSIDÉRANT que le travail de pompier est à risque pour les blessures et les maladies professionnelles et qu'il s'exerce parfois dans un environnement hostile et imprévisible durant les appels d'urgence.

CONSIDÉRANT que le plan d'action proposé, qui s'échelonne sur une période de cinq (5) ans, vise à mieux contrôler les risques d'atteinte à la santé qui ont été jugés prioritaires au niveau provincial suite à leur évaluation danger/probabilité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et résolu que ce conseil appui Programme de santé spécifique aux postes d'incendie de Chandler et de Newport et qu'il autorise madame Louissette Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général à signer pour et au nom de la Ville ledit programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.449 APPUI ET SIGNATAIRES - PROGRAMME DE SANTÉ SPÉCIFIQUE À LA VILLE DE CHANDLER (PSSE)**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (L.R.Q., c. S-2.1) a pour objectif l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.

CONSIDÉRANT que pour atteindre cet objectif, l'employeur, en collaboration avec les travailleurs, doit mettre en application des mesures correctives et préventives constituant le programme de prévention de l'établissement.

CONSIDÉRANT que le programme de santé – élaboré et mis en application par l'équipe de santé au travail, l'employeur et les travailleurs – fait partie du

programme de prévention comme prescrit par la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et qu'il a pour objectif de prévenir toute atteinte ou détérioration de la santé des travailleurs causée par les risques présents dans le milieu de travail.

CONSIDÉRANT que ce présent PSSE vise surtout à informer les travailleurs et à favoriser la mise en place de moyens de contrôle lorsque nécessaire;

CONSIDÉRANT que le plan d'action que nous vous proposons, qui s'échelonne sur une période de cinq (5) ans, vise à mieux contrôler les risques d'atteinte à la santé qui ont été jugés prioritaires au niveau provincial suite à leur évaluation danger/probabilité et qu'il présente des activités visant une réduction des risques jugés prioritaires et des objectifs à atteindre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche que ce conseil appui Programme de santé spécifique à la Ville de Chandler et qu'il autorise madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général à signer pour et au nom de la Ville ledit programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.450 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2020 - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) ET UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil recommande le renouvellement des adhésions 2020 ci-dessous mentionnées :

	Montant (TTC)
Fédération québécoise des municipalités (FQM)	7 083.11 \$,
Union des municipalités du Québec (UMQ)	4 608.44 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.451 PÉRIODE DES FÊTES 2019 - FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu d'autoriser que les bureaux de l'hôtel de ville et du service des loisirs soient fermés pour la période des Fêtes du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.452 APPUI À LA FÉDÉRATION POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE ANEKDOTE DANS LE RÉSEAU DES VILLAGES-RELAIS**

CONSIDÉRANT que la Fédération des Villages-Relais du Québec réalise diverses démarches et sollicite des partenaires pour la promotion du réseau Villages-relais;

CONSIDÉRANT que les municipalités accréditées Village-relais possèdent des atouts et des attraits culturels, patrimoniaux et touristiques distinctifs;

CONSIDÉRANT que la promotion de ces attraits permet de stimuler l'économie de la région et l'augmentation du nombre de visiteurs avec la possibilité de prolonger leur séjour;

CONSIDÉRANT l'importance grandissante de l'utilisation des technologies pour la promotion et le référencement des attraits;

CONSIDÉRANT que la plateforme numérique Anekdoté représente un grand potentiel permettant de doter les Villages-relais d'un outil de promotion unique et innovateur dans le monde des plateformes numériques;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et résolu que ce conseil appui la Fédération des Villages-relais du Québec dans ses démarches auprès du ministère des Transports pour l'obtention d'un soutien financier permettant le déploiement de la plateforme numérique Anekdoté dans le Village-relais, pour une plus grande promotion des atouts et des attraits de chaque municipalité membre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.453 RECOMMANDATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 - LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS LTÉE - RÉFECTION DES CONDUITES RUE CHRISTOPHE-CÔTÉ**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et résolu que ce conseil autorise paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 327 089.97 \$, toutes taxes comprises, à « Les excavations Léon Chouinard et fils Ltée », pour la réalisation des travaux de réfection des conduites de la rue Christophe-Côté, quartier Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.454 OMH – APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de

monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et résolu que ce conseil approuve le budget 2019 de l'Office municipal d'habitation de Chandler (OMH) et sa contribution révisée à 46 017 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.455 SIGNATAIRES – ADDENDA À L'ENTENTE RELATIVE AU DÉNEIGEMENT DE LA PROMENADE DU LAC VACHON POUR LA PÉRIODE DU 15 NOVEMBRE 2019 AU 15 AVRIL 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et résolu que ce conseil autorise madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à signer pour et nom de la Ville l'addenda à l'entente relative au déneigement de la promenade du Lac Vachon pour la période du 15 novembre 2019 au 15 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202.456 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 20 h 29.

**VILLE DE CHANDLER**

---

Louise Langlois  
Maire

---

Roch Giroux  
Directeur général et greffier